

Tarifs applicables au 15/03/2018

TRANSACTION - VENTE

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Cette rémunération est à la charge de l'acquéreur.

Rémunération du mandataire calculée sur le prix net vendeur :

- Pour un bien dont le prix est compris :
 - De 0 à 50 000 Euros : Forfait de 4000 Euros TTC
 - De 50 001 à 110 000 Euros : 8 % TTC
 - De 110 001 à 215 000 Euros : 7 % TTC
 - De 215 001 à 320 000 Euros : 6 % TTC
- Pour un bien dont le prix est supérieur à 320 001 Euros : 5% TTC

LOCATION

Honoraires à charge du bailleur :

- | | |
|---|--|
| - Visite(s) - Constitution du dossier – rédaction de bail : | 8 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2) |
| - Etat des lieux d'entrée : | 3 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2) |
| - Etat des lieux de sortie : | 3 € TTC par mètre carré de surface habitable |

Honoraires plafonnés à charge du locataire :

- | | |
|---|--|
| - Visite(s) - Constitution du dossier – rédaction de bail : | 8 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2) |
| - Etat des lieux d'entrée : | 3 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2) |

(1) Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus

(2) Si le montant des honoraires à charge du locataire et du bailleur pour ces prestations, calculé selon les plafonds au mètre carré de surface habitable ci-dessus, dépasse pour chacun plus de **7% TTC de 12 mois de loyer hors charges et taxes**, le locataire et le bailleur seront facturés chacun, dans la limite de ce pourcentage sur cette assiette pour lesdites prestations.

Gestion gérée par la société GDM IMMO

- Gestion simple : 7.2% TTC du loyer quittancé
- Gestion simple + garantie de loyer impayé : 9.74% TTC du loyer quittancé